



MAIRIE DE BOUEE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2021

<i>Séance</i>	CONSEIL MUNICIPAL	
<i>Date - Heure</i>	16/03/2020 20H	
<i>Lieu</i>	SALLE DES FETES	
<i>Session</i>	PUBLIQUE	
<i>Référence</i>	CM-CR-2021-03	
<i>Présents</i>	CLEMOT Céline FRINGANT Chrystel HAMON Jacqueline ORAIN Pierrette SURGET Chantal LEMARIE Solène LABARRE Séverine	BIORET Jean-Pierre LE BORGNE André MAINIER Matthieu NICOLAS Michael PEIGNET Antony BOUCARD Sébastien LE ROL PATRICK JODAR Damien
<i>Absent(s) excusé(s)</i>	Néant	
<i>Procuration(s)</i>	néant	
<i>Secrétaire de séance</i>	Madame SURGET Chantal	
<i>Début de la séance</i>	20H 00	
<i>Fin de la séance</i>	22H25	
<i>Conseillers en exercice</i>	15	
<i>Conseillers présents</i>	15	
<i>Conseillers votants</i>	15	

Date de la convocation du Conseil municipal : 16/03/2021

Date d'affichage : 16/03/2021

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 23 mars 2021, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 25 mars 2021 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 16 mars 2021, nous, André LE BORGNE, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 23 mars 2021 à 20H00, en salle des Fêtes,

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de BOUEE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, en séance ordinaire, le mardi 23 mars 2021, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme SURGET CHANTAL, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

RAPPORT EUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2021-03-01	Approbation du compte de gestion 2020– Budget Principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-02	Approbation du compte administratif 2020 – Budget Principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-03	Affectation du résultat 2020 – Budget Principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-04	Subvention au CCAS 2021	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-05	BUDGET ECOLE LES COURLIS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-06	SUBVENTION ECOLE SAINTE THERESE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-07	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au	15

			vote	
LE BORGNE André	2021-03-08	Amendes de police 2020	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-09	NOM DE LIEUDIT	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15
LE BORGNE André	2021-03-10	Convention de gestion relative à l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire cyclable n°4 entre Couëron et saint Nazaire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	15

En préambule, Monsieur le Maire rappelle le règlement du conseil municipal et notamment que les séances de celui-ci doivent permettre de travailler et débattre sur des projets ou problèmes communaux et uniquement cela. Les problèmes personnels des conseillers municipaux n'ont pas leur droit de cité dans cette instance.

1) Approbation du COMPTE RENDU du 15 février 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 15 février dernier est approuvé à l'unanimité

2) Compte-rendu conseil d'école du 11 mars 2021

Monsieur Le Maire lit le compte-rendu.

Procès-verbal du Conseil d'école (deuxième trimestre)

Date: 11 mars 2021

Membres présents

Equipe enseignante:

Mme NICOLAS – Directrice

Mmes OLLIVIER, MARTINI, FANENE, AMELINE - professeurs des écoles

M. LE BORGNE – Maire

Mme LABARRE – représentante de la commission scolaire

Représentants des parents: Mme GUERY – Parent d'élève

Membres excusés

M. RELIQUET – Inspecteur

Mme Le GUEN professeur des écoles

Mme SURGET représentante de la commission scolaire

Mme CRUAUD , Mme DEMAY – ATSEM

Mme PINATEL- DDEN

Mmes LESAGE, CHRETIEN, ROUAIX-MARTIN, JAMBU – Représentants des parents

Ordre du jour :

- Prévion des effectifs et des inscriptions pour la rentrée 2021
- Le contexte sanitaire
- La sécurité / les exercices de sécurité.
- Les élèves en difficulté

- Les évaluations nationales
- Actions pédagogiques menées et envisagées / projets
- Le conseil citoyen
- Budgets et OCCE
- La semaine à 4 jours
- Le protocole harcèlement

Séance ouverte à 17h05

En préambule remerciements à tous les membres présents, les membres absents sont excusés. La directrice rappelle que le rôle du conseil d'école est de discuter et échanger les points de vue sur le fonctionnement de l'école afin de l'améliorer et non de prendre à parti une personne. La directrice ajoute que ne seront traités que les points à l'ordre du jour. En effet, les questions des parents ne peuvent être intégrées que si elles sont à l'ordre du jour.

Prévision des effectifs et des inscriptions pour la rentrée 2021

Actuellement nous avons 84 élèves dans l'école.

Ils sont répartis de la manière suivante : 12 PS(+ 1 arrivée fin mars), 10 MS, 12 GS, 15 CP, 7 CE1, 9 CE2, 5 CM1, 14 CM2

Il y aurait à la rentrée prochaine au minimum :

15 PS (au minimum) / 13 MS / 10GS / 9CP (3 déménagements) / 15CE1 / 7CE2 / 10CM1 (une arrivée) / 5CM2
(84 avec sûrement d'autres PS)

Dans l'état actuel des différentes inscriptions. Ce sont les chiffres sûrs. C'est à dire que ce sont les familles qui ont déjà appelé et annoncé qu'elles inscrivaient leur enfant. Les rendez-vous d'inscription sont en cours. Cependant il y a possibilité d'avoir entre deux et huit autres inscriptions en PS, d'après le nombre d'enfants nés en 2018 sur la commune.

Les nouvelles inscriptions sont ouvertes. La directrice a présenté cela aux familles qui ont appelé. Est-ce possible comme les autres années de faire passer le message dans le Bouée infos ? Le maire explique que cela est possible mais il faut envoyer un mail à la secrétaire de mairie.

La directrice explique la mise en place de portes ouvertes de l'école, auxquelles les familles ne connaissant pas l'école seront invitées. La date de ces portes ouvertes est fixée au samedi 10 avril. Des créneaux horaires seront donnés aux familles afin de respecter le non brassage. L'objectif est de faire découvrir l'école et la maternelle notamment. Il y a déjà quelques familles qui ont appelé. La directrice va appeler les nouvelles, familles afin de confirmer les horaires.

Les familles seront conviées via un courrier (ou le cahier de liaison pour les fratries).

Des affichages seront mis devant l'école.

La presse aura aussi été prévenue. Un article paraîtra dans les jours à venir.

Il est rappelé aux parents élus qu'ils peuvent prévenir leurs connaissances sur Bouée.

Les TPS seront accueillis l'année prochaine en fonction du nombre d'élèves en maternelle. Les élèves de TPS ne peuvent être accueillis que dans des bonnes conditions, s'il y a beaucoup de PS ou de MS cela n'est pas possible.

Si de nombreux PS ou d'autres arrivées dans les différents niveaux, les répartitions pourront être différentes. (PS MS/ GS CP/ CE1 CE2/ CM1 CM2).

Il est à noter que comme cette année, nous aurons besoin d'une ATSEM dans la classe de GS. Selon la répartition, il faudrait éventuellement deux personnes à temps plein en ATSEM (exemple : PS/MS et PS/GS). Le maire précise que cela doit être réfléchi, qu'il faut chercher toutes les éventualités.

Question des parents élus sur l'année de naissance des futurs PS : 2018. Les enfants nés en 2019 (TPS à la rentrée) pourront être accueillis uniquement en fonction du nombre d'élèves par classe.

Cela n'est pas précisé pour l'instant, ça dépendra de la répartition pour l'année prochaine.

Cette année avec les deux congés maternités et les reprises à 80 % de Mme Martini et Mme Nicolas, il y a eu des changements d'enseignants. Ainsi en PS-MS Mme Ollivier à temps plein avec Emmanuelle Cruaud (ATSEM). En MS-GS au retour des vacances, Mme Martini a repris son poste les mardis, jeudis, vendredis et les lundis est déchargée par Mme Ameline. Mme Demay Dany est ATSEM le matin dans cette classe. Mme Guittou étant remplaçante a été appelée sur un autre poste. En CE1 CE2 Mme Fanène est à temps plein avec la présence de deux EVS H. En CM1 CM2 Mme Le Guen les lundis et vendredis et Mme Nicolas les mardis et jeudis.

Les horaires de l'école

Il est rappelé que l'école est ouverte de 8h50 à 9h00, après ce temps la porte d'entrée est fermée.

Quelques familles arrivent souvent en retard, de quelques minutes (tout comme le midi), Il semblerait que certaines familles ne se sentent pas ou peu gênées de déranger une classe. Cela concerne très peu de familles mais il est important de respecter les horaires car les enseignants laissent leur classe le temps d'ouvrir la porte.

Ceci étant le principe du visiophone est très agréable et évite aux enseignantes d'aller ouvrir, même si on regarde toujours si les élèves rentrent bien ou sortent bien avec les bonnes personnes. Ne pas hésiter à ouvrir la porte et rentrer dans le hall si vous avez le masque pour éviter à l'enseignante de quitter sa classe, et bien se présenter devant le visiophone.

L'absence des élèves

Il est rappelé par la directrice que l'école est obligatoire à partir de 3 ans ainsi que l'assiduité en maternelle dès lors qu'une inscription a été faite.

En effet certains élèves ont manqué une semaine de classe pour des vacances hivernales. Il est rappelé par la directrice que l'école est obligatoire et que les parents doivent faire une demande d'autorisation d'absence auprès de l'inspecteur de circonscription. Il s'agit bien d'une demande et non d'une lettre d'information. Cette demande doit être écrite dans les temps à l'inspecteur de circonscription.

La directrice est dans le devoir de prévenir l'Inspecteur de toute absence non justifiée dépassant 4 demies-journées. Ce qui est donc fait à chaque fois, lors de ce genre d'absence.

Par ailleurs, il est rappelé que les enseignantes ne donnent pas à ces familles le travail qui sera fait pendant la semaine d'absence. Le travail n'est pas donné en avance, pour des cas de vacances. Quand l'enfant revient, cela peut être compliqué de prendre du temps spécifique avec lui pour rattraper ce qui a été fait en son absence Ce qui est très différent pour toute absence justifiée (maladie, rdv d'un parent, décès, opération, naissance...).

Le contexte sanitaire

A ce jour, un nouveau protocole est paru début février. Dans l'école nous devons aérer les salles de classe toutes les heures et pendant les récréations et le temps du midi, les adultes et les enfants à partir du CP doivent porter des masques et maintenant des masques de catégorie 2.

La distanciation des tables en classe d'au moins un mètre doit être respectée quand cela est possible (sauf pour les maternelles d'un même groupe classe). Continuer à utiliser les gestes barrières.

Comme précédemment il faut limiter le brassage entre les élèves. D'où les deux entrées dans l'école : porte d'entrée pour les élèves du PS au CP et par le portail gris du CE1 au CM2. Le matériel doit être désinfecté. Les jeux de cours sont définis par classe ou doivent être désinfectés tous les soirs. Les récréations sont par classe afin d'éviter le brassage.

Sur le temps du midi les élèves ne doivent pas être mélangés au niveau des tables. Ils doivent rester par classe. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

Une classe maternelle peut être fermée à partir d'un cas de COVID. Une classe d'élémentaires il faut plusieurs cas de COVID sauf si variant alors un seul cas est suffisant pour fermer la classe.

Lavage des poignées et des toilettes plusieurs fois par jour.

Un mot a été transmis aux familles afin de préciser quels masques étaient recommandés. Il est noté par ailleurs que plusieurs parents ne portent pas le masque devant l'école. Certaines familles inquiètes sont venues nous voir et nous avons transmis l'information à la municipalité.

Les parents élus interviennent sur ce point du refus du port du masque de certains parents. Cela est considéré par d'autres parents comme un manque de respect vis à vis des enseignants et des autres parents devant l'école.

La directrice précise que les élus sont régulièrement alertés, d'où le fait qu'un mot a été transmis par la commune.

Les enfants sont obligés de mettre le masque à l'école alors que certains parents ne le portent pas devant l'école, malgré les interventions de M. Le Maire auprès de ces familles.

Paroles du maire : Le maire précise que certains parents semblent être contre le port du masque.

Il a été constaté que les parents éloignés de l'école ne portent pas le masque mais le remettent en s'avançant devant l'école, lorsque les gendarmes sont présents. La gendarmerie peut intervenir à nouveau si besoin.

Si la gendarmerie passe, l'intérêt est de venir à 16h30, au moment de la sortie des classes. En effet, de plus en plus de parents ne portent pas le masque. Ces familles ne rentrent pas dans l'école mais s'en rapprochent tout de même fortement.

L'équipe enseignante précise que ces parents ne seront évidemment pas autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école.

La présentation des exercices de sécurité obligatoire (PPMS / exercice incendie)

La sécurité dans les écoles s'est renforcée, depuis quelques années. Nous devons mettre en place 3 exercices incendies et 2 exercices de type PPMS.

Par ailleurs, nous avons maintenant de réelles sonneries pour chaque exercice différent. Remerciement de l'équipe enseignante à la municipalité pour ces équipements.

incendie :

Comme annoncé au premier conseil d'école, un exercice incendie avait eu lieu début octobre. Il s'était très bien déroulé. Les enfants et les enseignantes avaient été prévenus. Un autre exercice incendie aura lieu avant les vacances d'avril. Cette fois-ci les élèves ne seront pas prévenus.

PPMS :

Pas de PPMS réalisé en début d'année, cela n'était pas une obligation.

Un premier exercice PPMS s'est déroulé lors de la période 3 (vendredi 19 au matin) :

Le PPMS consiste à confiner les élèves et personnels à l'intérieur d'un bâtiment lorsque le danger vient de l'extérieur ici une intrusion. (Contrairement à l'exercice incendie).

L'alerte a été donnée grâce à la sonnerie intrusion.

Les enfants ont été confinés dans leur propre classe il a fallu : Rester dans la classe/ Verrouiller la porte. fermer les volets de toute l'école. Eteindre les lumières.

S'éloigner des portes et fenêtres. S'asseoir à sa table. Normalement, les élèves sont regroupés mais ce n'était pas possible cette fois en raison du contexte sanitaire. Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur). Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.

Attendre l'intervention des forces de l'ordre, étant un exercice c'est la directrice qui a levé l'alarme.

La cellule de crise étant le couloir avec la photocopieuse, ce qui permet d'entendre les appels téléphoniques en cas d'appel des autorités mais aussi d'isoler un enfant (angoisse, comportement...)

Comme après chaque PPMS, un bilan a été établi : Cela s'est très bien passé dans l'ensemble, les élèves de toutes les classes ont été très silencieux pendant les 20mn. Avec le contexte sanitaire ils n'avaient pas besoin de se cacher sous les tables.

Le constat a été fait qu'un volet ne fonctionnait pas dans la classe des CM. Cela a été précisé à la mairie.

La directrice précise qu'il est très important pour les familles d'entendre que, lorsqu'il y a confinement, l'équipe enseignante ne rend pas les élèves aux familles avant la fin de l'alerte. Les familles ne doivent pas non plus téléphoner à l'école, afin de ne pas bloquer la ligne téléphonique.

Un second exercice sera réalisé d'ici la fin de l'année en fonction des demandes gouvernementales.

Les élèves en difficulté

Des demandes RASED ont été effectuées depuis le début de l'année. Quelques élèves ont été suivis par la maitre E (aide aux apprentissages) , la maitre G (aide au « savoir être élève ») ou observés par la psychologue scolaire du RASED. En effet les CE1 ont participé à un travail renforcé autour de la lecture et de sa compréhension. Cette période-ci une élève de CP est suivie avec la maître E. Il est rappelé que les élèves qui peuvent être suivis cette année sont les CP et les CE1 Cela n'a pas empêché de faire des demandes pour les autres élèves. Les classes de GS CP et CE1 CE2 ont fait un travail de 3 séances avec les membres du RASED afin de réfléchir sur le comportement dans les jeux. Nous attendons un retour des enseignantes spécialisées sur ce travail. Le bilan sera fait jeudi 18 mars que l'on transmettra donc au prochain conseil d'école.

La directrice rappelle que des enfants ne peuvent être suivis par le RASED que si les parents ont accepté un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) et acceptent la demande RASED. Ce qui peut bloquer pour certains élèves.

Plusieurs Equipe Educative et Equipe de suivi ont eu lieu et vont avoir lieu, deux élèves sont suivis par une EVS H, une demande est en cours pour un autre élève. Il s'agit de faire le point avec tous les personnels qui suivent l'enfant à l'école mais également à l'extérieur de l'école.

Il a été proposé à un élève de passer les évaluations d'orientation SEGPA. La famille n'a pas voulu tenter cela.

Les évaluations nationales

Les APC :

Le bilan des APC des périodes passées est positif. Il est constaté que de nombreux élèves ont progressé.

Cycle 3 : il est proposé à certains élèves de travailler autour de faits mathématiques travaillés en classe. Il s'agit plutôt d'un travail d'anticipation pour ce qui sera étudié le jour d'après en classe.

Les CE1 CE2 :Il est travaillé la lecture et les systématismes en mathématiques (tables...)

Les GS CP :Les GS sur la compréhension de texte écrit et repérage dans l'espace et la compréhension de consignes.

CP : lecture rapide, travail sur les sons complexes et la lecture

Les APC en période 4 :

CM : un groupe autour du travail de copie et un groupe de CM1 pour anticiper les apprentissages et de même pour un groupe de CM2

CE1/CE2 : jeux mathématiques

CE1/CE2: encodage lecture : écrire avec de moins en moins d'erreurs et soigner la graphie

GS : un groupe en phonologie (scinder les syllabes, les syllabes d'attaque, écriture spontanée).

CP : un groupe le lundi en résolution de problèmes pour acquérir des techniques.

CP : un groupe le mardi en lecture, notamment pour travailler sur les nouveaux sons étudiés et sur la fluidité

Les évaluations nationales de mi année en CP :

Les élèves de CP de toute la France ont passé des évaluations de mi année. Celles-ci permettent de voir les progressions entre les évaluations de septembre et maintenant. Cela permet de faire un point national sur les réussites et les échecs des élèves de CP.

Le groupe classe a de bons résultats dans l'ensemble.

mathématiques :

Globalement : les élèves ont eu des difficultés pour placer un nombre sur une droite et la résolution de problème. Pour la droite une évolution est à noter par rapport aux évaluations de rentrée. Il faut continuer à le travailler. Mais aussi dès la grande section avec le jeu des lapins, des jeux en EPS...

Pour la résolution de problème : il est prévu une séance par semaine cette P4, sur ce thème. Il s'agit de savoir comment résoudre comment chercher, avoir des problèmes de référence.

Deux élèves sont en grandes difficultés en mathématiques, elles ont différents suivis extérieurs en plus des APC et du RASED.

2 autres élèves sont à soutenir sur certains points.

Français

De bons résultats en général.

Deux élèves sont en grandes difficultés en français, elles ont différents suivis extérieurs en plus des APC et du RASED. Il est constaté pour un enfant bonne évolution. L'APC semble avoir été bénéfique.

Actions pédagogiques menées et envisagées / projets

Suivi des projets communs aux 3 classes

- 1) Le partenariat avec la bibliothèque a repris : contrairement aux autres années, nous ne nous rendons pas à la bibliothèque mais la bibliothécaire et une bénévole viennent dans chaque classe (en respectant les gestes barrières) pour lire et présenter des ouvrages aux élèves sur le thème des enfants du monde. Pour les emprunts de livre les enseignantes font une liste de ce que les élèves souhaitent puis cela est sélectionné par la bibliothécaire. Ces livres sont gardés dans la classe pendant un certain temps et peuvent être empruntés par les élèves.
- Cette année pas de concours photo avec la municipalité mais un concours photos interne à l'école sur le thème de l'environnement. Ce concours se fera lors de la période 4. Les élèves de CM ont rédigé le règlement du concours. Les élèves pourront voter lors de la dernière semaine de la période 4.
- Les prix des Incorruptibles : comme l'année dernière l'école participe à cette action en faveur de la lecture. Les enfants et les parents peuvent lire les œuvres sélectionnées par cycle et ils pourront voter pour leur livre préféré. Les élèves participeront à la tenue de la salle de votes. Chaque classe mettra en place le dépouillement. Au mois de juin, les élèves auront le résultat des votes nationaux. Les CM2 lisent aussi la sélection CM2-6ème.
- Les conseils de vie de classe : le « devenir élève » est un point important des projets. Il est le premier point du projet d'école, cela se fait au quotidien mais aussi dans chaque classe grâce aux conseils des élèves. Chaque enseignant fait un bilan positif de la mise en place de ces conseils. Ce projet permet aux plus jeunes d'oser s'exprimer et aux plus grands de reformuler ce qui est annoncé par les autres et argumenter.
- Mme Jarry : les interventions de C. Jarry vont ont démarré le 11 février et ce jusqu'à la fin de l'année. Toutes les classes travailleront autour du thème de la nature.

PS/CP : création d'instruments à l'aide de déchets récupérés pour les utiliser autour du thème de l'environnement.

CE1/CM2 : chants autour de la nature et de l'environnement. Le projet est que chacune des classes crée sa chanson autour de l'environnement. Les élèves vont également travailler autour de la body percussion.

- Le cinéma : pour l'instant les classes n'ont pas pu se rendre au cinéma de St Etienne de Montluc. Pour cause de pandémie, celui-ci est encore fermé. Si jamais le cinéma ouvre, le directeur du cinéma souhaiterait reporter quelques séances afin que les élèves puissent s'y rendre au moins une fois dans l'année.

Bilan de certains projets :

Le permis piéton : un représentant de la gendarmerie nationale, est venu afin que les élèves de CM1 et CM2 puissent passer le permis piéton. Tous les élèves l'ont obtenu.

Le permis internet : un représentant de la gendarmerie nationale, est venu afin que les élèves de CM1 et CM2 puissent passer le permis internet. Tous les élèves l'ont obtenu.

La piscine : les élèves de CE1 CE2 CM1 CM2 ont terminé fin décembre leur cycle de piscine. Cela s'est très bien passé. De nombreux élèves ont validé l'ASSN. Les élèves de GS CP vont s'y rendre à partir d'avril. Il y a moins de parents agréés pour cette classe que pour la classe de cycle 3. Il se peut que certaines séances soient annulées. Ils se rendront à la piscine si celle-ci est ouverte à nouveau aux scolaires. Les demandes d'accompagnement seront tout de même transmises.

Il est rappelé que de moins en moins de parents souhaitent passer l'agrément et la demande d'honorabilité. Si un jour nous manquons de parents, nous serons donc contraints d'annuler ces séances de piscine.

Les projets à venir :

La liaison CM2-6ème : Nous espérons qu'une visite au collège sera possible. Les portes ouvertes ont été annulées. Peut-être des visites individuelles seront possibles.

Projet théâtre : En fonction de la situation sanitaire, intervention d'un professionnel sur 4 jours dans la classe de CM1 CM2. L'amicale a donné son accord et peut financer cette intervention.

Planter un arbre : par les élèves de PS-MS qui ont réussi à faire germer des glands qu'ils avaient ramassé en octobre.

Les élèves de PS-MS et GS-CP : Réaliser des instruments de musique avec des emballages

Réalisation d'un arbre à insectes par les élèves de PSMS

Mise en place de composteur dans l'école, cela a été vu avec la commune, l'idée est de faire prendre conscience aux élèves de trier les déchets. Un mot a été transmis aux familles pour que, si les enfants le souhaitent, ils ramènent des déchets à mettre dans le composteur.

Conseil citoyen

Comme les années passées, nous voulons mettre en place des conseils citoyens. Cela a été vu avec la mairie qui nous a donné son accord. Mme Andréo est aussi partante pour continuer dans ce sens. L'école privée semble vouloir y participer.

Pour rappel, il s'agit de réunir les délégués de chaque classe, des représentants de la commune, Mme Andréo et des représentants de parents ; afin que les élèves puissent s'exprimer sur le temps du midi ou de la périscolaire. Il s'agit d'un échange où les élèves font des constats, émettent des hypothèses et cherchent des solutions.

Le conseil est préparé en amont dans chaque classe lors d'un conseil de vie de classe spécifique. Les délégués doivent retransmettre ce qui a été dit dans leur classe. A la suite du conseil citoyen Mme Andréo et son équipe réfléchissent si certaines idées peuvent être mises en place et Mme Nicolas fait le compte rendu. Chaque délégué fait un compte rendu dans sa classe.

Question de parents élus sur le temps du midi :

- Approvisionnement local auprès d'un producteur ? Bio ? Est-ce possible ?

La mairie a un contrat au sein de la restauration comprenant tous les repas quotidiens. A ce jour, mettre en place ceci risque d'être compliqué. Il faut voir si ça peut être compatible avec ce qui est fait aujourd'hui.

Les parents élus précisent que d'autres communes (Bouvron, Malville) ont mis cela en place.

La municipalité note ces informations. Les restaurateurs ayant un contrat avec la restauration peuvent éventuellement se lier à des producteurs locaux.

- Un cuisinier sur place ?

Le maire explique que cela est compliqué d'un point de vue des bâtiments et de l'équipement car cela nécessiterait une cuisine centralisée. De plus, le coût du repas augmente considérablement. Il faudrait prévoir le stockage des aliments, la conservation, la mise en place des repas... Le prix du repas ne pourrait pas être le même qu'actuellement.

- Retour concernant les enfants pour savoir s'ils mangent bien ? s'ils goûtent même s'ils disent ne pas aimer ?

Mme NICOLAS se propose de transmettre la question à Mme ANDREO.

M. Le Maire précise qu'il est possible d'organiser un sondage sur ce que les enfants aiment ou non. Les personnels de restauration proposent certainement aux enfants de goûter.

Il risque d'être difficile de mettre en place pour tous les enfants de l'école un retour à savoir s'ils ont bien mangé ou non.

- Parents élus : retour positif de certaines familles sur les repas depuis cette année.

- Est-il possible d'afficher le menu, à l'entrée de l'école ?

Le menu sera affiché mais il est rappelé qu'il est sur le site de la commune.

- Pourquoi les repas ne sont pas facturés en fonction du quotient familial ?

Réponse de M. Le Maire. C'est actuellement au prix unique mais c'est une question qui peut être étudiée. Il s'agit aujourd'hui d'une moyenne. Si on met en place le quotient familial, certaines familles seront gagnantes mais d'autres perdantes. Cela sera réétudié.

- Est-il possible de prévenir tous les parents lorsque des problèmes sont présents sur le temps du midi ? (ex : conflits, blessures à la cantine...)

L'équipe enseignante précise qu'elle est prévenue de ce qui se passe sur le temps du midi. Cependant, on laisse la main mise aux personnels du midi pour prévenir les parents.

M. Le Maire informe que s'il y a quelque chose de particulier, en effet, Mme ANDREO remontera l'information aux parents via un mail, en fonction du degré du problème.

Mme LABARRE intervient pour que les parents concernés demandent un RDV à Mme ANDREO pour s'expliquer et demander éventuellement plus d'informations.

Points OCCE et budget

Il est précisé qu'actuellement sur le compte OCCE il y 543.70 €.

Débit 1488.39 euros et recette : 1783.28 euros, depuis septembre 2020.

Afin d'avoir un peu plus d'argent pour financer les projets de l'école, une vente de chocolats a eu lieu et a rapporté 273.73 euros (année dernière : 142.97 euros, 2018-2019 : 226,40 €), les photos de classe ont rapporté 256.73 euros (année dernière : 226.47euros, 2018-2019 : 187,80 €). Les dons de parents : 536.90 euros (année dernière 381.01 euros). Remerciement des parents pour leurs dons.

Les dépenses depuis novembre ont été les dépenses pour le goûter de Noël, sapin de Noël, les ateliers sciences et recette PS-MS et GS-CP, des livres PS-MS et CM, les bulbes et terreau pour les diverses plantations de Noël, et autres matériels pour un total de 340,62 euros, 221.75 euros de cadeaux de Noel pour les 4 classes vont être remboursés par l'Amicale Laïque (200 euros). Remerciement de l'amicale laïque, affiliation OCCE 204.30 euros et des frais de banque à 5.80 euros.

Les enseignantes proposent à nouveau une vente de livres avec Lire c'est Partir. Cette vente sera organisée en fin d'année scolaire.

Par ailleurs, des objets avec des dessins d'élèves, vont être préparés et vendus avant la fête des parents. Demande aux parents pour un questionnaire auprès des parents comme évoquer au 1^{er} CE.

Il est ajouté que nous n'avons pas reçu les nouveaux budgets alloués par la municipalité. La directrice demande quand cela sera décidé. En effet en attendant il est compliqué de faire différents achats.

M. Le Maire informe que le budget est en cours de préparation. Si des commandes urgentes sont à faire, elles peuvent être faites. Les budgets resteront semblablement les mêmes que l'année dernière.

Mme Nicolas précise que sûrement il faudra acheter des lits pour les PS l'année prochaine. Il se posera aussi la question de la salle de sieste.

Ajout point mairie sur l'organisation de la journée scolaire, il aurait dû être voté lors de la date initiale du conseil d'école, comme celui-ci a été reporté avec le maire nous avons pris la décision de conserver les horaires actuels qui correspondent aux horaires de bus des enfants et le rythme de 4 jours.

Protocole harcèlement

Point sur le harcèlement. Il a été demandé à tous les directeurs de présenter aux élus et aux parents élus, le protocole harcèlement. En effet, il arrive que des problèmes de harcèlement soient repérés dans certaines écoles (par des enfants, des enseignants, des parents...) afin de gérer ces situations graves, l'Education Nationale a mis en place un protocole de repérage de situation d'harcèlement et d'action si le harcèlement est avéré.

La directrice lit le protocole.

Il est ajouté par la directrice qu'il est évident que la prévention est primordiale dans les écoles. Cela peut être mis sous forme de lecture, de débats ou de conseil de vie de classe.

Fin de la séance 18h45

-----&&&&-----

3) Nom de lieu-dit

Monsieur le Maire rappelle que les écuries « du Château » sont domiciliées au « Fief Guillou ». Ce point a déjà été abordé lors d'un conseil municipal de 2020 mais aucune délibération n'a été prise.

Il rappelle également qu'à cette adresse il n'y a qu'une seule habitation avec un riverain particulièrement excédé de voir venir des camions ainsi que des véhicules qui cherchent les écuries qui se trouvent de l'autre côté de la départementale.

Un chemin a donc été créé par les écuries mais sans nom. Monsieur le Maire explique qu'il s'est rapproché des services du Département qui ont accepté que la commune mette en place une signalétique de nouveau lieu-dit, le nom choisi sera « les châteaux » les élus valident ce choix et acceptent ce nouveau lieu-dit.

4) Subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'il faut comme tous les ans octroyer une subvention au CCAS pour son fonctionnement. Pour équilibrer ce budget les élus décident d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de **4331,14 €** au titre de l'année 2021

5) Participation aux frais de l'Ecole « les Courlis »

Monsieur le Maire présente les dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 633,55 € par enfant de Bouée ;

La participation supplémentaire attribuée à l'école pour chaque enfant, soit 20€ dans le cadre du transport pour des activités extérieures et 80€ pour des fournitures scolaires, n'a pas été utilisée en totalité pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces montants de 20€ par enfant dans le cadre du transport pour des activités extérieures et 80€ pour des fournitures scolaires pour l'année 2021.

Les élus acceptent de reconduire ces montants pour 2021.

Délibération annexée

6) Subvention à l'Ecole Sainte Thérèse

Monsieur le Maire présente le budget des dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année, les dépenses s'élèvent à 633,55 € + 20€ (transport pour des activités extérieures) + 80€ (fournitures scolaires) octroyé par enfant pour 80 enfants soit 733,55 € par enfant.

Pour être équitable, il faut que l'école privée puisse bénéficier du même budget.

Soit pour 66 enfants de Bouée pour l'année 2021 : **48 414,15 €**.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valident le montant de 48 414,15 € à verser à l'école Sainte Thérèse

Délibération annexée

7) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions formulées pour l'année 2021. Certaines associations, dont : Choréd'elles, Bouée travaux manuels, Olympique Pétanque Bouésienne, Comité des Fêtes, en raison de la crise sanitaire, et l'arrêt de leur activité en 2020, ont décidé de ne pas demander de subvention pour 2021. Les membres du conseil municipal décident donc d'accorder les subventions comme ci-dessous :

Associations	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021
A.D.M.R	1 500€
Association des donateurs de Sang	50 €
Bouée Tennis de Table	500 €
UNC Cordemais	80 €
UNC Savenay	80 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Savenay	200 €
Vie Libre	50 €
Les Restos du Coeur	100 €
Société de chasse de Bouée	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Savenay	100 €
La Chapelle de Rohars	500€
USEP	325€
Bouée amicale laïque	300€
APRA COUERON	100 €
total	4 185 €

Délibération annexée

8) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 –BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public n'appelle pas d'observations concernant les comptes du budget principal ; il demande aux membres du conseil municipal d'approuver ce compte de gestion.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public.

Délibération annexée

9) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020–BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire sorti, Madame SURGET, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif 2020 du budget principal de la commune aux membres du Conseil Municipal qui constatent que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
413 645,29 €	302 751,74 €

Soit un déficit d'investissement de 110 893,55 €

Section de Fonctionnement

Dépenses émises	Recettes perçues
601 038,31€	769 874,43€

Soit un excédent de fonctionnement de 168 836,12 €

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	168 836,12 €
Résultat antérieur (002) :	130 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (002)	298 836,12 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-110 893,55 €
Résultat antérieur (001) :	89 618,10 €
RESULTAT CUMULE : (001)	- 21 275,45 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT le compte administratif 2020

Délibération annexée

10) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020-BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle :

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

002 –	Résultat de fonctionnement reporté :	130 000,00 €
1068 -	Excédent de fonctionnement capitalisé :	168 836,12 €
001 -	Report en section d'investissement :	- 21 275,45 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- APPROUVENT l'affectation du résultat 2020

Délibération annexée

11) Questions diverses

- Devis :

- Monsieur le Maire rappelle les travaux d'installation des toilettes publiques et fait part des devis pour l'installation du module, l'amenée d'eau, d'électricité et l'assainissement.

Ces devis sont respectivement de 7455,24€ pour la plateforme réalisée par l'entreprise CHARIER

2505,74€ pour les eaux usées réalisée par VEOLIA

1414,80€ pour l'amenée d'eau potable réalisée par ATLANTIC'EAU

Le branchement électrique n'a pas encore fait l'objet d'un devis, à voir au prochain conseil municipal.

- Il présente ensuite le devis de l'entreprise CHAMPENOIS pour la fourniture d'une autolaveuse pour la cantine. Celle-ci pourrait également servir pour faire le grand ménage dans les salles municipales 1 à 2 fois par an. Ce devis s'élève à 2721,50€
- Enfin, il rappelle les devis pour la réhabilitation des chapeaux du mur du cimetière en pierres. L'entreprise la moins-disante est ML Maçonnerie de Malville pour un montant de 4740,12€.

Les membres du conseil municipal valident tous ces devis et chargent Monsieur le Maire de les signer.

- Monsieur le Maire explique que les travaux de trottoirs route du sillon prennent du retard. En effet, cette voirie étant située en centre bourg mais sur une départementale, le conseil départemental doit donner son avis. Notre projet initial de prolonger le trottoir jusqu'à la dernière maison (direction Malville, à droite) ne correspond pas tout à fait au projet du département qui souhaite un projet plus conséquent jusqu'au panneau d'entrée de bourg.

Or, une demande de subvention a été faite dans le cadre de « la voirie des communes rurales » avec un montant de devis de 17775€, la commune ne peut pas revenir dessus.

Il faut donc faire un projet parallèle de « sécurité des entrées de bourg » et demander une subvention dans le cadre des « amendes de police » 2020. Des devis seront donc demandés en ce sens et une convention devra être signée avec le Département.

Délibération annexée

- Point sur « les Aubinais »

Monsieur le Maire explique qu'après de nombreuses réunions avec les services de l'Etat et la Communauté de Communes, il a rencontré les 2 propriétaires des parcelles concernées pour leur faire part de nos difficultés à poursuivre ce projet en l'état actuel de la réglementation.

En effet, ces parcelles représentent une surface totale de plus 1ha 85 et sont en zone humide, ce qui implique de pouvoir compenser à 200% cette zone humide, mesure qui semble inatteignable sur notre territoire !

Les aménageurs semblent également se retirer du projet. Malgré notre implication, de nombreuses réunions avec les services de l'Etat, ce dossier est bloqué.

Les nouvelles normes en matière d'urbanisme ne nous permettent plus d'étendre notre village.

Mr BIORET : « un village proche de nous a déclaré qu'il fallait arrêter de construire !

Monsieur le Maire : « on entre dans un cycle E.R.C : Eviter, réduire, compenser...

C'est difficilement entendable pour nous puisque nous avons 2 écoles sur la commune qui risquent à terme de se vider des enfants faute de constructions nouvelles !

On parle de « zéro artificialisation nette » ! on devra réfléchir sur d'autres façons d'envisager l'urbanisme : les R+2, les fonds de parcelles, les logements vacants...

L'école nationale d'architecture a pris notre village comme lieu d'expérimentation pour un mémoire de fin d'année. Attendons de voir leur projet, même s'il est scolaire, cela pourra peut-être déboucher sur de nouvelles idées !

- Une famille nous a interpellé cet hiver pour installer une aubette avec des racks à vélo devant la mairie pour mettre en sécurité les vélos des enfants qui prennent le car le matin. En effet, jusqu'à maintenant, ceux-ci sont accrochés sous un réverbère, et cela, par tous les temps. Un devis a donc été demandé à l'association ACCES REAGIS cette semaine.

- Demande pour le stationnement d'une rôtisserie devant le Relais de BOUEE

Monsieur le Maire : le matériel est conséquent, puisqu'il y aurait un barnum de 4m x3m plus une remorque. Le stationnement devant l'église semble un peu dangereux. Nous avons actuellement le parking de la mairie, équipé d'une prise électrique qui peut servir comme pour les autres commerçants, un fléchage sur les départementales permettra aux personnes intéressées de trouver la rôtisserie sans problème ! qu'en pensez-vous ? les conseillers approuvent ce projet, un courrier sera envoyé à ce commerçant.

- Monsieur le Maire explique aux élus que le marché de restauration scolaire doit être relancé en avril puisque celui d'Océane de Restauration arrive à son terme.

- Tableau des indemnités des élus

Le tableau est distribué aux conseillers municipaux. Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi « engagement et proximité » il s'agit de faire preuve de transparence et de communiquer les indemnités perçues par les élus, au titre de leurs mandats d'élus communaux et intercommunaux en 2020 et 2021.

Tour de table :

Mme FRINGANT – Mme CLEMOT : participent à de nombreuses réunions sur la petite enfance à la Communauté de communes

Mme SURGET : s'occupe toujours de trouver de la place aux seniors qui ont des difficultés à se faire vacciner. Informe qu'un centre de vaccination va ouvrir à Savenay. Pour le moment, on ne connaît pas encore le lieu ni la date d'ouverture.

Mr BOUCARD : a assisté à une deuxième journée de formation pour la mise en place du nouveau site de la commune. « il faut commencer le maquettage et trouver des photos » il se donne 6 mois pour construire au mieux ce site.

Mme ORAIN : Il y a prochainement une commission « mobilité » mais ni moi ni Mme Labarre ne pourrons y assister ! est ce que Monsieur le Maire pourrait y aller à notre place ?

MME Surget : « il y aura sûrement un compte-rendu ! »

Pour info, tous les vélos prévus dans le programme VELILA ont été réservés ! cela marche vraiment bien !

Mr PEIGNET : « le BOUEE INFOS va arriver dans vos boîtes aux lettres d'ici une dizaine de jours, avec un nouveau contenu grâce à l'appui de l'historien de notre village.

Tour de table lors de la réunion du conseil municipal du 15 février et non reporté dans le compte-rendu

Pierrette Orain : a fait part d'un souci d'emplacement d'une tombe familiale il y a quelques années, Chantal a proposé de la rencontrer pour échanger sur la situation.

Matthieu Mainier : confusion d'adresse au Fief Guillou, déjà vu en CM début 2020, une lettre de relance va être envoyée à Robin MICHEL lui demandant de ne pas utiliser cette adresse.

Sébastien Boucard : pour le site internet, il a rencontré Mme Boulard à la CCES qui l'a renseigné sur le fonctionnement du site amiral et les sites communaux, il est nécessaire de travailler ensemble pour savoir ce qu'on veut mettre, une mise en place va se faire pendant une période test et ensuite déterminer les acteurs qui auront la main.

J-Pierre Bioret : les cages à ragondins livrées, elles seront marquées avec 1 bombe et remises à Jean-Luc Drugeon-responsable.

Christel Fringant et Céline Clémot: ont eu une commission visioconférence sur la petite enfance, Mr le Maire leur a demandé de transmettre le compte-rendu aux autres élus.

Chantal Surget, André Le Borgne et J-Pierre Bioret ont suivi en visioconférence une commission aménagement du territoire présentant la mise en place d'un PLUI, PLU Intercommunal.

-Annonce d'un défilé de l'accueil du mercredi "Le dragon" le 17 février à 15H45.

-Dans le cadre du CCAS : aide aux personnes de 75 ans et plus pour s'inscrire sur le site "Vaccination Covid".

Mr le Maire : a rencontré le couvreur Guéno, ont fait le tour des bâtiments, constat d'amiante sur la salle polyvalente, prévoir de désamianter ou encapsuler, le projet de rénovation sera plus coûteux.

POINT AJOUTE PREVU DANS LA NOTE DE SYNTHESE

Convention de gestion relative à l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire cyclable n°4 entre Couëron et Saint Nazaire :

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir l'excuser, il a failli oublier ce point qui a été rajouté à l'ordre du jour. Les élus acceptent de débattre sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle donc le parcours de la « Loire à vélo », de son tracé encore provisoire et de la convention à signer entre la Direction générale des Territoires- Service aménagement et la Commune.

Cette convention, outre le tracé, explique la nature des travaux d'entretien et leur périodicité d'intervention, les conditions d'utilisation de l'itinéraire. Elle sera conclue pour une durée de 10 ans et renouvelable ensuite par tacite reconduction.

Les membres du conseil municipal acceptent les termes de la convention, charge le Maire de la signer.

Délibération annexée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H25.

DELIBERATIONS

Objet : DCM 2021-03-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 –BUDGET PRINCIPAL BOUEE

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2020 tenu par le comptable public
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 - STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal ;
- APPROUVE le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public.

Objet : DCM 2021-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 –BUDGET PRINCIPAL BOUEE

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
413 645,29 €	302 751,74 €

Soit un déficit d'investissement de 110 893,55 €

Section de Fonctionnement

Dépenses émises	Recettes perçues
601 038,31€	769 874,43€

Soit un excédent de fonctionnement de 168 836,12 €

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	168 836,12 €
Résultat antérieur (002) :	130 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (002)	298 836,12 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-110 893,55 €
Résultat antérieur (001) :	89 618,10 €
RESULTAT CUMULE : (001)	- 21 275,45 €

Objet : DCM 2021-03-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020-BUDGET PRINCIPAL BOUEE

Vu les résultats du compte administratif 2020,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

002 –	Résultat de fonctionnement reporté :	130 000,00 €
1068 -	Excédent de fonctionnement capitalisé :	168 836,12 €
001 -	Report en section d'investissement :	- 21 275,45 €

Objet : DCM 2021-03-04 : SUBVENTION AU CCAS DE BOUEE

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 4 331,14 € au titre de l'année 2021

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2021.

DCM 2021-03-05 Objet : Participation aux frais de l'Ecole « les Courlis »

Monsieur le Maire présente les dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 633,55 € par enfant de Bouée ;

La participation supplémentaire attribuée à l'école pour chaque enfant, soit 20€ dans le cadre du transport pour des activités extérieures et 80€ pour des fournitures scolaires, n'a pas été utilisée en totalité pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces montants de 20€ par enfant dans le cadre du transport pour des activités extérieures et 80€ pour des fournitures scolaires pour l'année 2021.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de reconduire ces montants pour 2021.

Objet : DCM 2021-03-06 SUBVENTION A L'ECOLE SAINTE THERESE

Monsieur le Maire présente le budget des dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année, les dépenses s'élèvent à 633,55 € + 20€ (transport scolaire) + 80€(fournitures scolaires) par enfant pour 80 enfants soit 733,55 € par enfant de Bouée.

Pour être équitable, il faut que l'école privée puisse bénéficier du même budget.

Soit pour 66 enfants de Bouée pour l'année 2021 : **48 414,15 €.**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Valident le montant de 48 414,15 € à verser à l'école Sainte Thérèse

Objet : DCM 2021-03-07 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 - BOUEE

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :
De verser une subvention pour l'exercice 2021 aux Associations suivantes

Associations	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021
A.D.M.R	1 500€
Association des donneurs de Sang	50 €
Bouée Tennis de Table	500 €
UNC Cordemais	80 €
UNC Savenay	80 €
Jeunes Sapeurs Pompiers Savenay	200 €
Vie Libre	50 €
Les Restos du Coeur	100 €
Société de chasse de Bouée	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Savenay	100 €
La Chapelle de Rohars	500€
USEP	325€
Bouée amicale laïque	300€
APRA COUERON	100 €
total	4 185 €

Objet : DCM 2021-03-08– DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire rappelle l'étude faite pour les aménagements de sécurité sur la route de la Syl et la route du Sillon pour un coût estimé à 25 615,95 € HT.

A ce titre, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander une subvention auprès du Département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2020 ;

Les membres du Conseil Municipal donnent à l'unanimité leur accord pour la sollicitation de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches en ce sens.

Objet : DCM 2021-03-09 – NOUVEAU LIEU-DIT

Vu la demande formulée par les « écuries les Châteaux »,
Vu le chemin créé avec une sortie sur la route départementale 93,
Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer un nouveau lieu-dit pour desservir cette exploitation,
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent :

De créer un nouveau lieu-dit,

Décident :

- De nommer ce lieu-dit « les Châteaux »,

Acceptent :

Que la signalisation soit à la charge de la Commune

DCM 2021-03-10– objet : CONVENTION DE GESTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE CYCLABLE N°4 ENTRE COUERON ET SAINT NAZAIRE

Vu le projet d'itinéraire cyclable n°4 entre Couëron et saint Nazaire,

Vu son tracé qui concerne la commune de BOUEE,

Vu la proposition de convention de gestion relative à l'aménagement et l'entretien de cet itinéraire cyclable

Vu l'intérêt pour la commune,

Sur proposition du Maire, Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré, autorisent le Maire à signer la convention de gestion relative à l'aménagement et l'entretien de l'itinéraire cyclable n°4 entre Couëron et saint Nazaire